

EN 2007, LES JEUNES FONT LA LOI



POUR créer les conditions de l'autonomie

L'autonomie n'est pas uniquement matérielle, elle est également psychologique et affective. Etre autonome, c'est avoir confiance en soi, c'est bâtir ses propres projets de vie et pouvoir les assumer. Aujourd'hui, la complexité des démarches administratives, la multiplicité de dispositifs souvent infantilisants et aveugles face aux cas particuliers, ne permet pas à bon nombre de jeunes d'accéder à ce stade de maturité.

L'accompagnement, la responsabilisation mais aussi la clarté et la cohérence constituent les enjeux d'un dispositif efficace, offrant une véritable possibilité d'autonomie aux jeunes, qu'ils soient en formation, salariés, en recherche d'emploi ou sans activité.

Dans le cadre scolaire, des actions de sensibilisation à la citoyenneté doivent être envisagées dès l'école primaire. Un partenariat plus fort entre l'Education nationale et les mouvements d'éducation populaire rendrait ainsi possible l'intervention régulière d'animateurs dans les classes. A partir de la 6^e, chaque élève pourrait se voir ouvrir un « **livret citoyen** ». Cet outil aurait pour but de favoriser l'engagement individuel et les projets collectifs en permettant à chacun d'y consigner ses compétences et ses actes citoyens. Des **unités de formations (2h par semaine)** enseignées par des professionnels de tous horizons et des animateurs d'éducation populaire permettraient un co-enseignement des cours d'éducation civique, l'accompagnement de projets et par là même une ouverture sur le monde associatif. La délivrance d'un « certificat d'éducation populaire et de l'engagement citoyen » et la reconnaissance de compétences par le système de validation des acquis de l'expérience pourraient même être imaginés.

Pour une meilleure visibilité et une mise en cohérence des dispositifs existants, pourrait être créée **une maison de vie citoyenne de la jeunesse**. Lieu de vie permettant un suivi individuel des jeunes de 15 à 30 ans en termes d'orientation, d'expression, et d'accompagnement de projets par un référent accompagnateur, elle remplacerait l'ensemble des multiples « guichets » existants. Cette maison pourrait orienter les jeunes vers des associations locales, nationales et internationales. Une fois par an, elle accueillerait l'ensemble des jeunes pour une journée de sensibilisation aux diverses formes d'associations et d'incitation à l'engagement citoyen. Des permanences des services de l'Etat pourraient également s'y trouver.



EN 2007, LES JEUNES FONT LA LOI



Les jeunes se verraient proposer par l'Etat **un contrat d'autonomie** suivant leurs parcours et leurs besoins, intégrant les notions de droit et de devoir. Ce contrat permettrait aux jeunes d'accéder à un allocation d'autonomie individualisé (favorisant par là même l'accès au logement, aux études, à la mobilité, aux loisirs et à la culture), qui pourrait être versée sur un compte en banque.

Le contrat d'autonomie prévoit que chaque jeune consacre un quota d'heures à un projet d'engagement citoyen (service universel d'autonomie), qui pourra se vivre, de manière individuelle ou collective, en France, en Europe ou ailleurs dans le monde. Le contrat pourrait être interrompu et repris à tout moment, avec comme seule condition, l'âge. Dans le cadre du contrat, des chèques culture, loisirs, transports pourraient être attribués.

Le contrat d'autonomie facilite l'accès au logement et le reconnaît comme un véritable droit .

Les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes pour accéder à un logement constitue un frein majeur à la construction des parcours de vie. Il convient d'envisager un plan d'accès au logement pour les jeunes, ainsi :

- L'accès à la location devrait être facilité (abaissement des contraintes, mise en place, pour tous les jeunes, du locapass).
- Des prêts à taux zéro devraient être proposés aux jeunes pour leur permettre d'accéder plus facilement **à la propriété**.
- La stricte application de la **loi SRU** (Solidarité Renouvellement Urbain) et **l'intégration de logements sociaux à l'intérieur même d'immeubles de standing** permettraient de faire vivre le concept de mixité sociale.

